



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 août 2019  
Français  
Original : anglais

---

### Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

#### Vingt-troisième rapport établi par le Secrétaire général

##### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus depuis mon précédent rapport, daté du 29 avril 2019 (S/2019/352), en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

##### II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus, ou la restitution de leurs dépouilles

2. Le 25 avril 2019, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a assisté, en qualité d'observatrice, à la 108<sup>e</sup> réunion du sous-comité technique du Mécanisme tripartite, qui s'est tenue au Koweït. Le Ministère iraquien de la défense a rendu compte au Sous-Comité technique des activités d'excavation et d'exploration entreprises les deux derniers mois et de la suite donnée aux indices concernant d'éventuels sites d'inhumation à Karbala, Radouaniyé, Salman Pak et Barjisiya, en Iraq, et à la base navale, au Koweït. Le sous-comité technique a estimé qu'il fallait continuer d'explorer ces sites. Une mission d'excavation a été effectuée à Khamissiyé (province du Dhi Qar), sur la base d'informations communiquées par des témoins. Aucune dépouille humaine n'y a toutefois été trouvée.

3. À la réunion du sous-comité technique, la MINUA a présenté son rapport d'évaluation sur l'utilisation de géoradars aux fins de l'exploration d'éventuels sites d'inhumation établi par le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications à Brindisi (Italie), à la suite d'un déplacement Khamissiyé, en février 2019. Selon les conclusions du Service, le recours non seulement à des géoradars mais aussi à la tomographie de résistivité électrique pourrait faciliter la détection de restes humains enterrés, mais ne donnerait de meilleurs résultats que s'il était étayé par des informations issues par exemple de récits de témoins ou d'analyses d'images satellitaires, qui permettraient de cerner plus précisément les zones à explorer. Les membres du sous-comité technique sont convenus de continuer à rassembler des informations contextuelles qui faciliteraient le repérage de telles zones.



4. Les États-Unis d'Amérique ont informé le sous-comité technique qu'ils seraient bientôt en mesure de communiquer au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) des analyses d'images satellitaires qui pourraient aider à localiser d'éventuels sites d'inhumation.

5. Le sous-comité technique a également évoqué la question des dépouilles humaines exhumées en mars 2019 de deux sites à Samaoua (province de Mouthanna), retrouvés grâce à des coordonnées GPS fournies par la partie koweïtienne, des récits de témoins et des analyses d'images satellitaires du CICR. Au terme des travaux d'excavation, le bureau des affaires médico-légales du Ministère iraquien de la santé a établi des profils génétiques et les a communiqués au Gouvernement koweïtien afin que celui-ci les recoupe avec sa banque de données ADN des prisonniers de guerre.

6. Compte tenu des indications selon lesquelles les dépouilles retrouvées à Samaoua auraient été celles de nationaux koweïtiens, une équipe médico-légale koweïtienne s'est rendue au bureau des affaires médico-légales à Bagdad, le 1<sup>er</sup> juin, afin d'examiner la procédure de profilage génétique conduite jusque-là et de récupérer des échantillons d'os en vue de leur transfert pour examen approfondi, conformément à la législation du Koweït. La remise des échantillons a eu lieu le 3 juin sous les auspices du CICR et de ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques, Alice Walpole, qui a signé le certificat de remise en qualité de témoin. Afin de garantir la confidentialité du transfert, la MANUI a mis des moyens aériens à disposition de l'équipe d'experts koweïtiens. Le 19 juin, dans une déclaration publique faite au nom de la Commission tripartite, le CICR a annoncé que des restes humains qui seraient ceux de nationaux koweïtiens, civils et prisonniers de guerres confondus, avaient été découverts à Samaoua.

7. Le 2 mai, ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques s'est rendue au Koweït et s'est entretenue avec le Vice-Ministre des affaires étrangères, Khaled al-Jarallah, le Secrétaire d'État aux affaires étrangères chargé des organisations internationales, Nasser al-Hain, et le nouveau Directeur exécutif du comité national chargé des personnes disparues et des prisonniers de guerre, Rabi'al-Adsani, qui relève du Ministère des affaires étrangères. Lors de ces entretiens, il a été question des progrès récemment accomplis dans le dossier des personnes koweïtiennes disparues après la découverte de restes humains à Samaoua et elle a rappelé le dévouement sans faille de la MANUI à cet égard.

8. Le 11 juin, ma Représentante spéciale adjointe s'est entretenue à Bagdad avec l'Ambassadeur du Koweït en Irak, Salem al-Zamanan, qui a remercié la MANUI d'avoir facilité la visite de l'équipe d'experts koweïtiens à Bagdad. Tous deux ont estimé que les progrès récents accomplis à Samaoua étaient encourageants et prouvaient que l'utilisation conjuguée d'analyses d'images satellites et de récits de témoins pouvait produire des résultats concrets dans ce dossier important. Ma Représentante spéciale adjointe a dit espérer que le processus d'identification par ADN au Koweït aboutirait rapidement et permettrait d'apporter quelque soulagement aux familles des personnes disparues.

9. Le 28 juin, les membres du Conseil du sécurité se sont rendus au Koweït, où ils se sont entretenus avec le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheik Sabah Khalid Al-Hamad Al-Sabah. Ils ont également entendu un exposé sur le dossier des personnes et des biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales, présenté par ma Représentante spéciale adjointe et par le Chef du Bureau du CICR au Koweït, intervenant en sa qualité de président du Mécanisme tripartite.

### **III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens disparus**

10. La MANUI continue à superviser la restitution des biens koweïtiens, en particulier les archives nationales. Lors d'un entretien avec des représentants du Ministère iraquien des affaires étrangères, le 15 mai, elle a été informée que nombre de livres koweïtiens avaient été récupérés en différents points du territoire iraquien et temporairement stockés à la bibliothèque de l'Université de Bagdad, en attendant d'être inventoriés puis transférés au Koweït. La MANUI a dit à nouveau qu'elle se tenait prête à faciliter la remise officielle et le transport de ces livres vers le Koweït.

### **IV. Observations**

11. S'il s'avère que les dépouilles qui viennent d'être exhumées à Samaoua sont celles de Koweïtiens portés disparus, cela permettrait grandement de faire avancer le volet humanitaire et de donner aux familles des disparus un nouvel espoir d'obtenir des réponses, après près de 30 ans. Cette perspective de déblocage a été rendue possible grâce à la volonté politique tenace et à la détermination des Gouvernements koweïtien et iraquien et à leur action conjointe soutenue, avec l'appui du CICR. Dans ce contexte, l'annonce rapide des résultats d'analyse d'ADN serait la bienvenue.

12. En ce qui concerne les biens koweïtiens disparus, j'engage le Ministère iraquien des affaires étrangères à mettre à profit l'élan suscité par la remise d'un lot de biens koweïtiens au Koweït, le 13 novembre 2018. Il faudrait s'efforcer de répertorier d'autres biens koweïtiens, y compris en envisageant des moyens de revitaliser les recherches afin notamment de retrouver les archives nationales koweïtiennes. Le transfert au Koweït des livres qui ont été collectés et entreposés à l'Université de Bagdad devrait se dérouler sans plus de retard.

13. Je me félicite du dévouement et des efforts persistants du Mécanisme tripartite, dont les membres ont continué diligemment de chercher de pertinentes images historiques, aériennes et satellitaires, qui se trouvent dans les archives de l'État et dans les archives militaires. J'espère qu'une partie du matériel pourra bientôt être remis au CICR, en vue de repérer l'emplacement d'autres sites d'inhumation.

14. Je souligne de nouveau la détermination et la volonté de ma Représentante spéciale et de ma Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques de faire avancer ce dossier, en favorisant, en appuyant et en facilitant l'action des Gouvernements iraquien et koweïtien et en passant en revue l'assistance technique qui peut être fournie par les institutions des Nations Unies.